

Politiques de billetterie

1. Les conditions suivantes régissent tous les achats de billets effectués par l'intermédiaire de la billetterie de Rivière-du-Loup en spectacles. Toute personne qui effectue un achat via la billetterie de Rivière-du-Loup en spectacles est présumée avoir librement accepté ces conditions.
2. Vous devez vérifier attentivement le choix du spectacle AVANT D'ACHETER un billet. AUCUN REMBOURSEMENT, ÉCHANGE OU ANNULATION n'est possible une fois l'achat enregistré.
3. Les renseignements concernant la programmation : dates, horaires, prix, ainsi que la distribution des spectacles sont sujets à changements sans préavis.
4. Pour les achats par téléphone, seules les cartes Visa et MasterCard sont acceptées.
5. Tout achat est soumis à l'approbation de Rivière-du-Loup en spectacles et des institutions financières émettrices des cartes de crédit acceptées.
6. Les billets au prix étudiant sont disponibles en quantité limitée. Une transaction peut être annulée si la quantité maximale de billets au prix étudiant est atteinte. Seuls les étudiants, inscrits à temps plein et munis d'une carte étudiante d'un établissement reconnu*, peuvent bénéficier du prix étudiant; *scolaire : *primaire, secondaire, cégep, université, secondaire professionnel*.
7. Certains rabais ne sont disponibles que par téléphone ou en personne à la billetterie de Rivière-du-Loup en spectacles, située au 85, rue Sainte-Anne (Centre Culturel Berger).
8. Vous devez vous assurer de récupérer vos billets selon le mode déterminé lors de votre achat. Seule la personne inscrite au dossier lors de la réservation peut récupérer ses billets au guichet sur présentation d'une pièce d'identité. Les billets ne pourront être remis à une autre personne à moins que vous n'ayez avisé la billetterie de ce changement. Les billets peuvent être récupérés au guichet durant les heures d'ouverture de la billetterie, de même que 60 minutes avant le début du spectacle. Rivière-du-Loup en spectacles n'offre aucun service de messagerie.
9. Les achats sur internet s'effectuent uniquement par carte de crédit. Vous devez remplir tous les champs du formulaire d'achat. Indiquez clairement votre nom tel qu'il apparaît sur votre carte de crédit. Pour recevoir la confirmation de votre transaction en ligne, inscrivez votre adresse courriel.
10. Les frais divers, détaillés sur le formulaire d'achat sur internet, correspondent aux tarifs en vigueur.

11. En cas de divergence entre les informations confirmées lors d'un achat effectué par le biais d'internet ou tout autre système de vente de billets et les informations enregistrées dans le système central de la billetterie de Rivière-du-Loup en spectacles, les informations jugées exactes et qui prévaudront sont celles enregistrées dans le système central de la billetterie de Rivière-du-Loup en spectacles.
12. Rivière-du-Loup en spectacles décline toute responsabilité en cas d'impossibilité d'effectuer un achat ou une transaction en raison d'une panne, d'une erreur du système informatique, du réseau internet ou d'un autre réseau de revente ou de vente de billets.
13. Lors de tout concours ou promotion incluant la possibilité de gagner un ou des billets, la personne gagnante accepte d'emblée d'être prise en photo à des fins de publicité pour annoncer le prix gagné, via les médias traditionnels et les médias sociaux. Le prix ne peut être remplacé si l'événement est annulé.
14. Un enfant de moins de 2 ans, s'ils demeurent assis sur les genoux de l'adulte qui l'accompagne, est admis gratuitement à tous les spectacles présentés au Centre Culturel Berger, à moins que le producteur du spectacle en décide autrement. Le parent doit toutefois contacter le personnel de la billetterie pour effectuer une réservation avec l'enfant, qui devra être muni d'un billet. Selon le plan de salle disponible, nous prioriserons la réservation d'un siège au bout de rangée et près d'une porte de sortie. Rivière-du-Loup en spectacles encourage fortement les parents à respecter la consigne de l'âge minimum recommandé, s'il y a. Pour le bien de votre enfant, nous conseillons également de munir votre enfant de cache-oreilles lors d'un spectacle qui n'est pas dans la catégorie famille. Dans le cas où l'enfant perturberait la quiétude d'autres spectateurs, les préposés à l'accueil pourront inviter l'adulte et l'enfant à sortir de la salle. (Aucun remboursement ni échange ne sera autorisé)

Rivière-du-Loup en spectacles vous remercie de votre collaboration dans l'application des présentes.